



Arrêt longue maladie et congés payés

Par **evy46**, le **01/03/2009** à **19:02**

Bonjour,

Je dépends de la convention collective de l'animation (3246). Cette convention précise que lorsque l'on est en arrêt maladie indemnisé, on bénéficie des congés payés.

Ce fut mon cas, puisque j'ai été en arrêt longue maladie pendant 2 ans. J'ai repris en septembre 2008.

Or je viens seulement de m'apercevoir que j'ai cumulé sur ma fiche de salaire 72 jours de congés payés pour l'année N-1.

Mon employeur a appelé la DDTE qui lui a dit que ces congés sont perdus.

Je n'y comprends plus rien!!!

Merci beaucoup d'avance de bien vouloir me renseigner.

Cordialement. Evy